

Comment lutter contre la jussie?



Qu'est-ce que la jussie ?

La jussie est une **plante aquatique vivace**, d'origine américaine, aux longues tiges horizontales avec des fleurs jaune vif à 5 pétales. Elle se développe dans les **eaux stagnantes ou faiblement courantes** : plans d'eau (jusqu'à 3 m de profondeur), parties lentes des cours d'eau, fossés, atterrissements et zones humides. Elle colonise les lieux bien éclairés. Ainsi, l'absence de végétation sur les berges d'un cours d'eau est un facteur favorable à son implantation.



Ludwigia grandiflora
Aulnay-sur-Mauldre

En France on distingue 2 espèces de jussies envahissantes

> Ludwigia peploïdes

(petites fleurs)



- Feuilles ovales allongées de 8 à 10 cm de longueur
- Fleurs de 2 à 3 cm de diamètre avec pétales non joints.

> Ludwigia grandiflora

(grandes fleurs)



- Feuilles allongées plus ou moins poilues d'environ 2 cm de large et 10 cm de long
- Les fleurs atteignent un diamètre de 3 à 6 cm avec des pétales qui se chevauchent.



Dynamique de propagation

La jussie se développe le plus souvent depuis la berge, à l'interface sol/eau, et avance ensuite sur l'eau grâce à de longues tiges flottantes : les stolons. À **croissance rapide**, c'est une plante qui peut doubler sa masse en deux semaines et **recouvrir la surface d'une rivière ou d'un étang** en formant un herbier dense et inextricable. Un simple bouturage suffit à son enracinement. Ainsi, **chaque fragment de tige comportant un nœud peut bouturer et former très rapidement un nouvel herbier de jussie.**



Depuis 2007, les jussies envahissantes sont interdites de commercialisation, de transport et d'introduction dans le milieu naturel volontairement ou involontairement (arrêté ministériel du 2 mai 2007).



Quel impact sur le milieu ?

Impacts sur les espèces :

1> Quand la jussie se développe, elle entre **en compétition avec les espèces présentes et prend leur place.**

2> Lorsque les herbiers se décomposent, ils génèrent un déficit en oxygène qui limite ou empêche la vie aquatique, créant des zones mortes.

3> La baisse de luminosité induite par l'étalement des herbiers sur la surface de l'eau provoque une **diminution de la biodiversité** (mortalité des plantes aquatiques et des poissons).

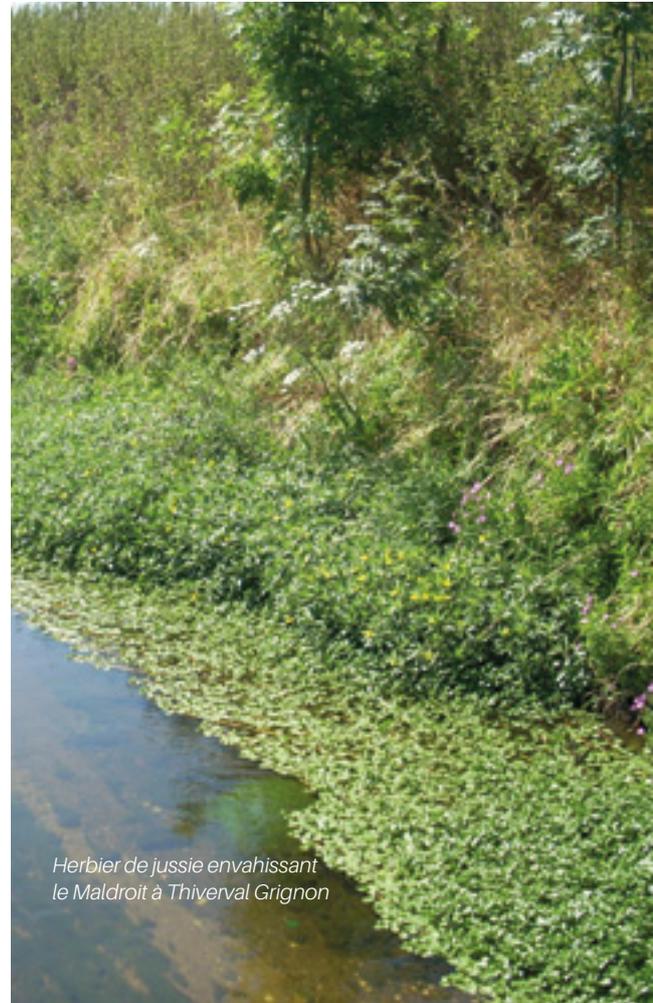
4> Les herbiers de grande superficie constituent une **gêne pour l'écoulement de l'eau** et accélèrent le comblement des étangs par piégeage des sédiments et accumulation de matière organique morte.

Impacts sur les activités humaines :

1> L'obstruction des écoulements peut entraîner la **formation d'embâcles** (amas de branches et de déchets coincés en travers d'un cours d'eau, gênant son écoulement normal).

2> La présence d'herbiers importants **gêne les activités de pêche, et de sports nautiques.**

3> Par l'altération de l'activité biologique du cours d'eau, la qualité de la rivière est affectée, ce qui peut compromettre l'arrosage de potagers par exemple.



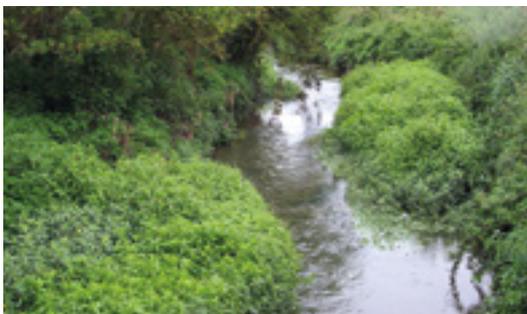
Comment agir ?

L'arrachage manuel est la seule action curative efficace.

Il doit être réalisé tôt dans la saison (fin juin/début juillet) **à l'émergence de la plante.**

La forte capacité de bouturage de la jussie nécessite de prendre **beaucoup de précautions lors de son arrachage** (installation de filets par exemple).

Le COBHAMA-EPTB Mauldre peut vous orienter dans vos actions et encadrer des opérations de lutte contre la jussie.



Pour toutes questions ou informations complémentaires vous pouvez contacter les techniciens de rivières du COBAHMA-EPTB Mauldre :



06.80.88.20.12 ou **06.74.89.92.32**



techniciencobahma@orange.fr ou **technicien1cobahma@orange.fr**

